



## Création d'un syndicat professionnel

*Pièces à fournir* : statut rédigé sur papier libre et en 4 exemplaires

*Coût* : gratuit

*Observations* : chaque enregistrement sera suivi de la remise d'un récépissé servant par la suite de preuve pour le syndicat de l'accomplissement de la formalité susvisée.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43